



# Ajout d'usages 5401, boulevard des Galeries

**Demande d'opinion et consultation publique**

15 mars 2023

# Objectif de l'activité

# Objectif de l'activité



## Consultation publique : réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires

- Présentation des modifications réglementaires
- Questions et commentaires

# Objectif de l'activité



## Consultation publique : réglementation

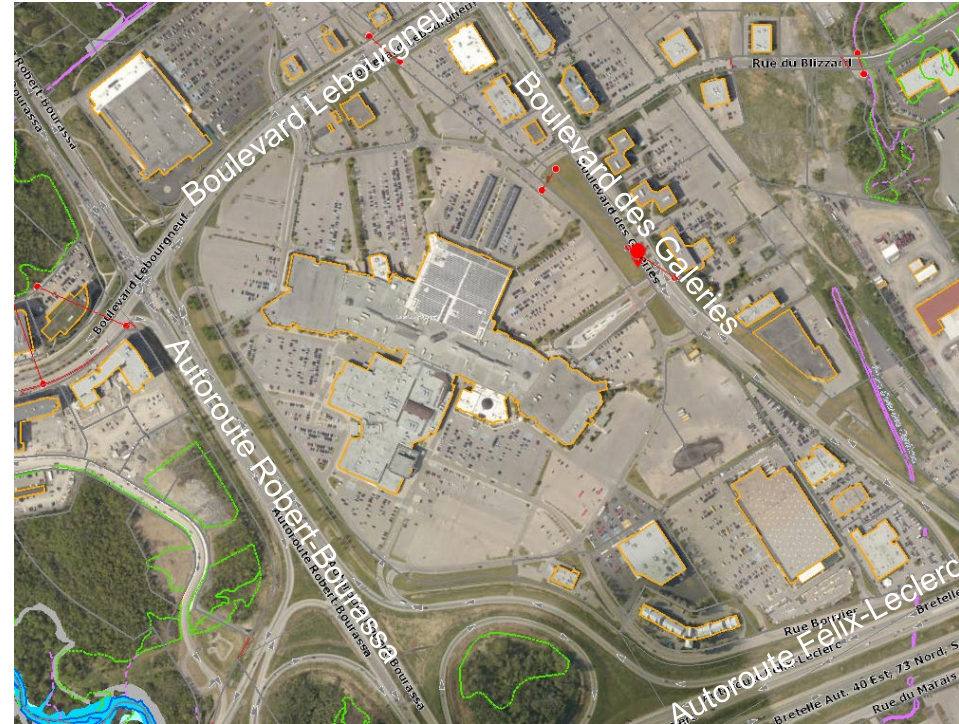
Activité concernant les modifications réglementaires



# Projet : localisation et historique

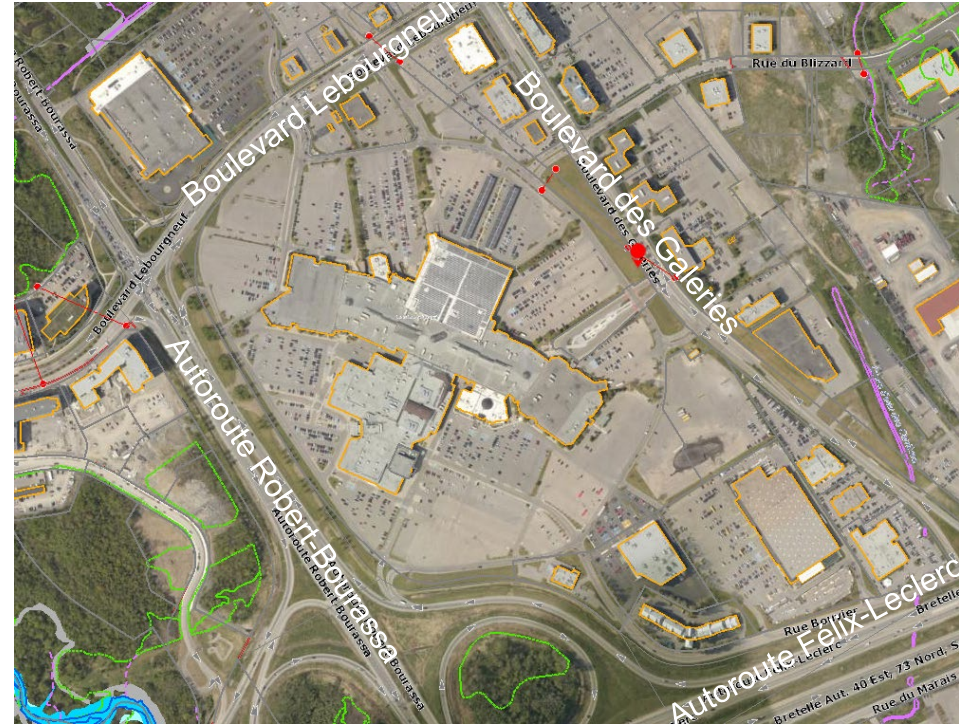
# Localisation

- Arrondissement des Rivières
- Quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf
- Terrain localisé sur le boulevard des Galeries



# Localisation

- Terrain occupé par les Galeries de la Capitale
- Édifices commerciaux à proximité : bureaux, épicerie, pharmacie
- Artères principales : boulevard Lebourgneuf et boulevard des Galeries



# Modifications réglementaires



# Modifications réglementaires

## **Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement des Rivières R.V.Q. 3170 relativement aux zones 21706Cb et 21709Cd**

- Règlement de zonage
- Contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Ces zones sont visées par le Règlement R.V.Q. 2592 qui désigne certaines zones où le conseil de la ville a désormais la compétence exclusive pour exercer le pouvoir réglementaire des conseils d'arrondissement en matière d'urbanisme.

# Modifications réglementaires



## Usages autorisés

Normes actuelles 21709Cd (règlement en vigueur)	Normes proposées 21709Cd (projet de règlement)
<ul style="list-style-type: none"><li>• C1 Services administratifs</li><li>• C2 Vente au détail et services</li><li>• C3 Lieu de rassemblement</li><li>• C4 Salle de jeux mécaniques ou électroniques</li><li>• C10 Établissement d'hébergement touristique général</li><li>• C20 Restaurant</li><li>• C21 Débit d'alcool</li><li>• P3 Établissement d'éducation et de formation</li></ul>	<p><b>Ajouts</b></p> <p><b>P5 Établissement de santé sans hébergement</b></p>

# Modifications réglementaires



## Usages autorisés

<b>Normes actuelles 21709Cd</b> (règlement en vigueur)	<b>Normes proposées 21709Cd</b> (projet de règlement)
<p>Usages spécifiquement autorisés</p> <p>Terminus d'autobus relatif à un service de transport visé par la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01)</p> <p>Une aire de stationnement relative à un service de transport visé par la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01)</p>	<p><b>Studio de cinéma</b></p>

# Modifications réglementaires



## Usages autorisés

Normes actuelles 21706Cb (règlement en vigueur)	Normes proposées 21706Cb (projet de règlement)
<ul style="list-style-type: none"><li>• C1 Services administratifs</li><li>• C2 Vente au détail et services</li><li>• C3 Lieu de rassemblement</li><li>• C10 Établissement d'hébergement touristique général</li><li>• C20 Restaurant</li><li>• C21 Débit d'alcool</li><li>• C31 Poste de carburant</li><li>• C36 Atelier de réparation</li></ul>	<p><b>Ajouts</b></p> <p><b>P5 Établissement de santé sans hébergement</b></p>

# Résumé des modifications réglementaires

## **Globalement, les modifications proposées concernent :**

- Permettre les usages du groupe P5 Établissement de santé sans hébergement, tels que : clinique d'optométrie, clinique médicale, clinique dentaire.
- Permettre un studio de cinéma à l'intérieur du centre commercial.

# Prochaines étapes

Étape	Date (2023)
Demande d'opinion au conseil de quartier	15 mars
Consultation écrite	16 au 22 mars
Adoption du règlement, avec modifications (si requis)	18 avril
Entrée en vigueur du règlement	3 mai

**Merci!**